

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 13 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, Mme LECOMTE, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme LEOGANE, Mme CAUFOURIEZ, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA

Secrétaire de séance : Mme LEOGANE



Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.10.78.4

Personnel Communal

SUPPRESSION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants,

VU le décret n°90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2017-1137 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale,

VU les précédentes délibérations nominatives et individuelles relatives au versement de la prime spéciale d'installation,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 10 octobre 2017,

CONSIDERANT que l'objectif initial de création de la prime d'installation n'est plus adapté au contexte d'aujourd'hui, compte tenu que les candidats recrutés au sein de la collectivité sont issus en grande majorité de notre bassin d'emploi,

SUR le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT,

DÉLIBÉRATION N° 17.10.78.4

APRES EN AVOIR DELIBERE,

à la majorité :

- Pour : 20 voix,
- Contre : 1 (M. Huet),
- Abstentions : 6 (Mmes Poisson, Gysen, Viguier, Vangeon, Jaudinot, M. Boulland),

DECIDE la suppression de l'attribution de la Prime Spéciale d'Installation aux agents communaux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH